



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Urgence à protéger les usagers de la pollution des transports en commun

Question écrite n° 8694

Texte de la question

M. Adrien Quatennens alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la pollution dans les transports en commun. Pendant 8 mois, 12 journalistes ont mesuré la concentration de PM 2,5 (particules fines de 2,5 microns de diamètre, composées de métaux lourds avec des teneurs en fer, en manganèse ou en nickel élevées) sur les quais des 332 stations de métro et de RER franciliens des zones 1 et 2, entre 18 h et 20 h, période de forte affluence. Bien que des disparités existent entre les lignes, selon la présence de ventilation, la profondeur, le matériel (train à pneus ou non), la configuration des stations, ils ont constaté que la pollution engendrée par le trafic du métro et du RER est deux fois supérieure aux recommandations de l'OMS. Cette pollution est notamment causée par l'infiltration d'un air déjà pollué, les défauts de ventilation et des systèmes de freinage plus ou moins brutaux. Elle est donc directement liée à la vétusté de certaines infrastructures et au manque d'investissement sur les lignes les plus empruntées. Une telle pollution peut avoir des effets désastreux sur la santé des usagers. Une exposition permanente supérieure à 5 ug/m3 de PM 2,5 dans l'air augmente le risque d'AVC et de diabète de type 2. Ces particules sont aussi responsables de pathologies chroniques comme l'asthme, de cancers ou de maladies neurodégénératives. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre à ce défi de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Quatennens](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8694

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juin 2023](#), page 5089

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)